

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 4 mai 2026** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 1) Dérogation mineure de M. Francis Provencher, au nom de, 9481-6907 Québec inc. concernant l'immeuble situé sur un lot de coin, soit au 336, rue Tremblay à Amos, savoir le lot 6 550 577, cadastre du Québec, afin de permettre l'installation de panneaux d'acier prépeints sur une superficie de 100 % de la façade avant du bâtiment au lieu d'une superficie maximale de 66 %, et de permettre les attaches apparentes sur la façade avant à 100 %, ce qui est prohibé, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n°VA-964;
- 2) Dérogation mineure de Mme Ève Paquin, au nom de Projet Fabi inc., concernant le terrain situé au 151, 1^{re} Avenue Ouest à Amos, savoir le lot 2 977 655, cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer sa largeur avant à 13,14 mètres, soit environ 80 % de la largeur du lot, au lieu de 16,48 mètres, soit 100 % de la largeur du lot, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant ces demandes lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte ces demandes de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 17 AVRIL 2026.

La greffière,

(s)Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville d'Amos le 17 avril 2026 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

(s)Mariane Michaud